

Bourses d'études de Master pour toutes disciplines (sauf artistes et architectes)

= *Studienstipendien – Masterstudium für alle wissenschaftlichen Fächer*

= *Study Scholarships – Master Studies for All Academic Disciplines*

Appel à candidatures

Cette bourse d'études ou de complément de formation permet de poursuivre des études de master en Allemagne.

Date limite de dépôt de candidature

1^{er} février 2021

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants de très bon niveau de toutes disciplines, titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études d'une grande école.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en Art et en Architecture. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études de longue durée pour artistes et architectes.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats qui souhaitent faire une [Facharzt Ausbildung](#) en Allemagne.

Que subventionne-t-on ?

- des études de Master ou de post-diplôme en Allemagne au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master / *Diplom* ou de faire une spécialisation, sanctionnées par un diplôme obtenu en Allemagne.
- une année universitaire en Allemagne (1^{ère} ou 2^{ème} année) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master / *Diplom* ou de faire une spécialisation, sanctionnée par un diplôme obtenu en France. Le candidat doit s'assurer au préalable que les enseignements suivis sont bien reconnus dans le cadre de son diplôme en France. Malgré le séjour en Allemagne, l'étudiant doit terminer ses études dans les délais prévus.

Durée de la bourse

- a. Pour des études de Master / *Diplom* ou une spécialisation sanctionnées par un diplôme en Allemagne :**
- 1 à 2 années universitaires (10 à 24 mois) en fonction de la durée de la filière choisie.
 - La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
 - Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de deux années universitaires, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus.
 - Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.
- b. Pour des études de Master ou une spécialisation sanctionnées par un diplôme en France :**
- 1 année universitaire (7 à 10 mois), une prolongation de la bourse est exclue.
 - La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).
- Allocation forfaitaire pour frais de transport, si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand.
- d'une allocation pour un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne.

- d'un remboursement des frais pour l'examen TestDaF passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne.
- pour les boursiers bénéficiant d'un cours de langue avant le début du séjour d'études : d'un remboursement des frais pour l'examen DSH ou l'examen du Goethe-Institut passés pendant leur séjour en Allemagne.

Critères de sélection

La sélection des boursiers est effectuée par une commission de sélection indépendante composée d'universitaires français et allemands. La sélection est principalement basée sur :

- **Qualification universitaire** (documentée par des diplômes universitaires, recommandations, le CV, le(s) justificatif(s) de langue) :
 - résultats universitaires,
 - durée d'études.
- **Qualité du projet d'études en Allemagne** (documentée par la lettre de motivation, le document [« Information about your preferred master programmes »](#), la lettre de recommandation, le(s) justificatif(s) de langue, le cas échéant la lettre d'admission de l'université allemande) :
 - qualité de la présentation et de la préparation du projet d'études en Allemagne (renseignements avant la candidature, prise de contact avec l'université d'accueil),
 - motivation pour un séjour d'études en Allemagne (raisons académiques et personnelles pour le projet d'études, choix de l'université d'accueil),
 - intégration de la mobilité dans votre parcours universitaire et son rapport avec vos perspectives académiques et / ou professionnelles.
- **Critères extra-universitaires** (documentés par le CV, le cas échéant des attestations) :
 - connaissances et compétences extra-universitaires (par exemple grâce à des activités professionnelles ou bénévoles, des formations),
 - implication et participation dans l'auto-administration des étudiants, la politique universitaire
 - engagement politique, social, culturel, familial (période consacrée à l'éducation des enfants, congé de soutien familial, etc.)

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure de sélection sur le site central du DAAD [« Important information for scholarship applicants »](#), section E.

Conditions de candidature

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Être ressortissant français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau du DAAD France à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.

- La bourse est valable à partir du 1^{er} octobre (semestre d'hiver) de chaque année, un début de séjour en avril (semestre d'été) est exclu.
- Le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier (1^{er} février 2021) ne seront pas prises en compte.
- Les candidats sont invités à présenter une lettre de l'établissement d'accueil attestant de leur admission dans le cursus souhaité. Cette pièce est à fournir, au plus tard au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- La bourse ne sera versée que si le candidat est effectivement accepté dans le cursus visé : Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission du ou des établissements dans lesquels ils veulent poursuivre leur formation.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.

Connaissances linguistiques

- Il est en général nécessaire de pouvoir attester d'un niveau suffisant dans la langue d'enseignement pour pouvoir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne. Les candidats doivent se renseigner le plus tôt possible auprès du service d'accueil des étudiants étrangers de leur établissement d'accueil, afin de prendre connaissance du niveau requis pour leur inscription.
Plus d'informations sur le [site central du DAAD](#).
- Une bonne maîtrise de l'allemand est un prérequis pour mener à bien des études en Allemagne, en particulier en Sciences Humaines, mais certaines exceptions peuvent être faites pour des cursus enseignés entièrement en anglais.
- Le candidat devra joindre ce formulaire [« Information about your preferred master programmes »](#) indiquant clairement la langue d'enseignement et le niveau de langue qui est exigé (A1 à C2).
- En règle générale, les candidats à une bourse du DAAD doivent joindre à leur dossier un justificatif de langue datant de moins de 2 ans. Si cela n'est pas possible, ils doivent passer le test de langue [onSET](#) attestant de leur niveau d'allemand et joindre à leur dossier de candidature le résultat de ce test. Néanmoins, si la langue de travail employée est autre que l'allemand (souvent l'anglais), de bonnes connaissances linguistiques dans cette autre langue sont requises et doivent être attestées (justificatifs du niveau de langue datant de moins de 2 ans (TOEFL, IELTS, etc.)).

CORONA

Si vous ne pouvez pas soumettre un justificatif de langue en raison de CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).

- Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le site central du DAAD [« Important information for scholarship applicants »](#), section A, point 8.
- Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.

Procédure de candidature

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature**).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données [« Funding Guide »](#) (= Studienstipendien – Masterstudium für alle wissenschaftlichen Fächer / *Study Scholarships – Master Studies for All Academic Disciplines*)
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » (« *Submitting an application* ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD.
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) que vous ne pourrez plus changer après.

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Des documents supplémentaires sont à envoyer par voie postale.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (UTC +1) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat doit veiller à ce que sa candidature soit complète et soumise dans les délais.
- La licence doit être validée au plus tard à la session de juin de l'année universitaire en cours.
- Contrairement aux indications du site allemand, **nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre.**
- **Les candidatures sont impérativement à rédiger en français ou en anglais.**
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du

téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas en français, allemand ou anglais. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.

- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en français ou anglais (à uploader sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
- **Un CV complet** (3 pages maximum).
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum).
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Une photocopie de **tous les diplômes** obtenus depuis le baccalauréat (baccalauréat inclus) ainsi qu'une photocopie de **tous les relevés de notes** correspondants. Les originaux des diplômes seront à présenter lors de l'inscription dans l'établissement d'accueil. Le candidat devra également joindre une grille de correspondance de notes.
- Le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [« Information about your preferred master programmes »](#).
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, etc.).
- **Le résultat du test linguistique onSET (datant de moins de 2 ans)** attestant du niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test gratuit auprès d'un lecteur du DAAD en France. Les Goethe-Instituts et centres culturels allemands en France (sauf Strasbourg) proposent également le onSET ou des tests équivalents, moyennant une participation de 15 € (tarifs préférentiels pour candidats à une bourse du DAAD). Les titulaires du DSH, du TestDaf, d'une licence d'allemand LCE ou du bac franco-allemand sont dispensés du test (fournir la copie justificative).
- Si la langue d'enseignement en Allemagne est l'anglais : **des justificatifs de la maîtrise de la langue anglaise** (TOEFL, IELTS, etc., datant de moins de 2 ans).

Dans le cas d'un séjour en Allemagne effectué dans le cadre d'un projet de master ou de post-diplôme en France :

- Le candidat doit fournir un document confirmant que les notes obtenues en Allemagne seront bien reconnues par son université en France.

2. À envoyer impérativement par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature). Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur « *Personenförderung* » → « *Gutachten anfordern* » → « *Gutachterformular erzeugen* » (en anglais : « *Personal funding* » → « *Request for reference form* » → « *Generate reference form* »). Transmettez le formulaire par voie électronique au professeur qui vous recommande afin qu'il le remplisse et signe à la main. **Comme les recommandations sont confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (ewen@daad.de)** à notre bureau à Paris. Les formulaires de recommandation remplis ne doivent donc pas être transférés (uploadés) sur le portail avec les autres documents.

NB : En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées jusqu'en juin 2021 peuvent être acceptées sans le formulaire de recommandation.

Renseignements**DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Eske Ewen*Bureau 512bis*

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Courriel : ewen@daad.dewww.daad-france.fr

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature) et 2 (documents à envoyer par voie postale).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour le 09/12/2020